

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 Septembre 1879.

Bulletin politique.

Nous allons avoir une nouvelle expédition d'Alger. A la fin du mois, un vaisseau emportera vers les plages africaines une pacotille complète de sénateurs et de députés républicains.

Que vont faire là nos honorables? C'est à pousser de rire, mais c'est ainsi; les journaux qui annoncent cette grave nouvelle affirment que ces messieurs vont étudier notre système de colonisation? Cela nous rappelle Sosthène Ducantal, quittant un père très-enrhumé, pour aller étudier les mœurs des salimbanques!

Nous nous demandons, avec une curiosité peu déguisée, comment tous ces Sosthènes républicains pourront étudier, en quelques semaines, des questions aussi multiples, aussi ardues que celles de la colonisation en Algérie? En vérité, ces gens-là ne doutent de rien. Prétention et République, cela va fort bien ensemble.

Ces honorables citoyens vont donc traverser la mer pour constater de visu les heureux effets du régime civil? M. Simonin le dit dans la France: Il faut que la métropole dote les colonies d'institutions républicaines. C'est en effet le but de cette expédition lointaine.

Autrefois, un des hommes qui ont le plus contribué à asseoir notre puissance en Algérie, formulait ainsi son programme de colonisation: Cruce, ense et aratro. Mais, à cette heure, pas plus la croix que l'épée ne trouvent grâce devant les hommes du jour; l'une et l'autre ont été abaissées, repoussées par nos singuliers administrateurs, sortis du hasard des urnes.

Les Anglais, dont nos bavards républicains citent à tort et à travers l'exemple, les Anglais n'ont pas négligé cette puissance du

christianisme, et nous voyons cet étrange spectacle d'un gouvernement protestant qui, dans certaines contrées, favorise et soutient la propagande catholique. Dans nos colonies, et en Algérie notamment, c'est le contraire; le prêtre, la croix, n'ont plus droit à la protection officielle.

Le jour où un méchant-petit avocat de province, bombardé gouverneur général, est venu remplacer les Bourmont et les Bugeaud, cette déclaration a été notifiée aux colons et aux indigènes, et la croix et l'épée ont dû faire place au frac républicain d'un civil sans valeur et sans prestige.

C'est là ce qu'on appelle « doter les colonies d'institutions républicaines! »

On ne s'arrêtera pas en si mauvaise voie. Il ne suffit pas à ces gens-là d'avoir désorganisé l'armée, magistrature, enseignement, finances, d'avoir compromis l'avenir de notre industrie, arrêté l'essor de notre commerce, d'avoir éteint, en quelque sorte, les forces vitales de la mère-patrie, il faut encore qu'ils désorganisent et qu'ils ruinent les colonies.

Jusqu'à présent, les colonies étaient sous la dépendance du ministre de la marine. Nul n'ignore que nos officiers du corps de la marine sont plus aptes que personne à gouverner nos grands établissements coloniaux. Leur séjour prolongé dans ces régions, et par conséquent leurs connaissances des besoins et des ressources du pays, les désignent naturellement pour ces fonctions.

Non, il n'en faut plus. Plus de militaires, plus de marins! Mais pourquoi? Parce que les colonies doivent être dotées d'institutions républicaines, parce que les militaires et les marins ont une indépendance de caractère et une dignité qui se plieraient mal à certaines exigences. Tirez-vous de là comme vous voudrez!

D'ailleurs, il faut qu'un Lacascade soit quelque chose; il faut aussi qu'il gouverne civilement un coin de terre quelque part. Un député du Var, le citoyen Allègre, devait être nommé ces jours-ci gouverneur civil du Sénégal. Il a refusé; mais un autre accep-

tera, et il y aura des gouverneurs civils partout, à la Guyane comme en Algérie.

O Figaro, Figaro, c'est maintenant que tu pourrais répéter ton immortel monologue, c'est maintenant que tu pourrais redire avec à propos: « Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint. »

Chronique générale.

Le 19 mars 1878, les bureaux de la Chambre ont nommé une grande commission composée de 22 membres. Cette commission était chargée de refondre toute notre législation sur l'enseignement primaire et de préparer un projet d'ensemble sur l'enseignement. Ce projet devait régler la question au triple point de vue pédagogique, administratif et financier. Elle était présidée par M. Paul Bert et comptait parmi ses membres MM. Louis Blanc, Lockroy, Barodet, Bousquet, Constans, Allègre, Spuller, Dethou, Allègre, Parry, Cantagrel, Floquet, Drumel, Armez, Deschanel, Duvaux et Boyssset, tous de la gauche.

D'après le Rappel, cette commission a travaillé sans relâche. Partagée d'abord en trois sous-commissions qui ont étudié la question, chacune dans l'une de ses grandes divisions, elle s'est reformée en séance générale pour discuter les propositions de chaque sous-commission.

Une fois les principes arrêtés, M. Paul Bert a préparé un projet de rédaction pendant les dernières vacances de Pâques, et l'a soumis à la commission, qui l'a révisé durant la dernière partie de la session et a arrêté le texte définitif du projet de loi.

M. Paul Bert a été nommé rapporteur, et il rédige en ce moment le préambule du projet de loi qui en justifie les dispositions. Ce travail de rédaction sera terminé avec les vacances, de manière à ce que le projet de loi puisse être déposé sur le bureau de la Chambre dès les premiers jours de la session du mois de novembre prochain.

Ce projet, dont le Rappel a eu le texte sous les yeux, est très-étendu; il y a cent onze articles et est divisé en six titres, dont voici les dénominations:

- Titre I. — Dispositions générales. Titre II. — De l'obligation de l'instruction primaire. Titre III. — Des écoles publiques. Titre IV. — Des écoles privées. Titre V. — Des autorités proposées à l'enseignement. Titre VI. — Dispositions transitoires.

Plusieurs innovations importantes sont établies par le projet: l'enseignement primaire y est organisé gratuit, obligatoire et laïque.

Désormais, l'Etat prendrait à sa charge toutes les dépenses de l'instruction primaire; mais, par contre, il concentrerait entre ses mains toutes les ressources financières dont disposaient, dans ce but, jusqu'à présent, les départements et les communes.

L'obligation serait sérieusement établie et garantie par des sanctions efficaces et une surveillance constante. Enfin, en ce qui concerne la laïcité, elle serait entière. Désormais, aucun instituteur public ni aucune institutrice publique ne pourrait être pris dans les rangs d'une association religieuse quelconque, autorisée ou non.

C'est l'exclusion dont on veut frapper les Jésuites et les Dominicains étendue aux Sœurs et aux Frères.

Nous savions bien qu'on en viendrait là.

Rien de plus curieux que la rentrée des amnistiés dans leurs quartiers respectifs. On eût dit qu'ils arrivaient d'un voyage d'agrément, mais prolongé au-delà des prévisions du départ. Ils regardaient avec curiosité les transformations que telle ou telle rue avait pu subir, saluaient, les premiers, les boutiquiers sur le pas de leur porte, et entraient gaillardement chez les marchands de vin pour renouer connaissance. Il n'a pas paru que boutiquiers et marchands de vin fussent très-flattés de cet empressement. Ils ne disaient rien, mais leur mine peu ré-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FAIS CE QUE TU FAIS.

(Suite.)

Ma mère, qui s'inquiétait facilement, m'avait demandé si j'étais malade; j'avais répondu avec une grande dignité que je n'avais pas faim, et je m'étais mis au lit, dans un grand trouble d'esprit, furieux contre mon père qui m'avait humilié, mais furieux surtout contre moi-même, d'avoir causé de l'inquiétude à ma mère. Aussi le jeudi matin, je ne m'étais pas fait prier pour manger une excellente soupe aux choux qu'elle m'avait montée elle-même, avant mon départ pour la retenue.

XVI

Quand je revins, le jeudi vers onze heures, le cœur content et le pied léger, mon père, qui aiguillait des pieux avec une serpe sur un gros billot de bois, affecta de ne pas me voir. Ma mère me regarda d'un air inquiet, mais sans oser me parler; je lui adressai un sourire discret, et aussitôt sa figure s'épanouit. Catherine me guettait derrière la porte de la cuisine; je ne vis pas le petit Frantz, mais je l'entendis qui jasant dans le jardin.

— As-tu un peu d'appétit? me demanda ma mère, quand elle me monta mon dîner.

— J'ai une faim de loup, lui répondis-je d'un ton de bonne humeur.

Et, au lieu de boudier comme la veille, je lui sautai au cou, et je me serrai contre elle. Elle prit d'abord un air effrayé, en regardant du côté de la porte, qui était restée ouverte. Je compris sa pensée; d'un bond, j'allai pousser la porte, et alors elle osa me rendre mes caresses.

Quand j'eus expédié mon dîner, je m'en allai flâner à la fenêtre; mais je n'osai pas l'ouvrir, pensant que je n'en avais peut-être pas le droit. Je me mis à regarder le beau temps, le nez collé contre les vitres. Mes regards errèrent longtemps sur le ciel et sur la campagne; quand je les ramenai sur le jardin, j'aperçus le petit Frantz debout au pied d'un prunier. Il me regardait avec des yeux tout ronds, comme si j'arrivais d'un long voyage, ou comme si j'avais passé par des épreuves terribles. Aussitôt qu'il s'aperçut que je l'avais découvert, il s'enfuit du côté des ruches, comme une pauvre petite souris effrayée. Il m'aimait bien, et moi je l'aimais bien aussi. Il n'avait pas pu empêcher de venir regarder la fenêtre derrière laquelle son grand frère était prisonnier. Mais il est évident que mon père lui avait fait la leçon et lui avait interdit d'entrer en communication avec moi. Voilà pourquoi il avait disparu si vite.

Notre Frantz était un bon petit garçon, dodu, joufflu et réjoui, très-replet dans sa petite taille. Quelquefois, entre nous, pour nous amuser, nous l'appelions: Monsieur le bourgmestre. Pendant qu'il s'enfuyait, le mouvement précipité de ses petites jambes rondellettes était si drôle que je me mis à rire.

Presque aussitôt je me reprochai de rire, et je fis un geste d'impatience. J'oubliai les petites jambes rondellettes et maladroites, et je songeai à la petite mine attristée et inquiète qu'il faisait sous le prunier en regardant ma fenêtre. Frantz avait le cœur gros, à cause de moi. Je songeai alors au regard que m'avait lancé Catherine quand j'avais passé devant elle; je songeai aux inquiétudes de ma mère. En ce moment, mon père sortait de la maison. Il se dirigea d'abord vers le billot sur lequel il aiguillait ses pieux. Il marchait lentement, le chapeau rabattu sur le front, et il me sembla qu'il avait l'air découragé en reprenant sa besogne.

Je retrouvai alors dans ma mémoire une parole du père Chanette. Elle avait dormi en moi, sans jamais frapper mon esprit ni éclairer ma conscience. Je la comparerais volontiers à une lumière qui s'allume tout à coup au milieu d'une obscurité profonde, et qui jette une lueur éclatante sur les moindres objets:

« Nos fautes rejailissent toujours sur des innocents! »

Je quittai la fenêtre, et je me retirai au fond de la chambre. Assis sur une chaise, les deux coudes sur la table, la figure dans les mains, je pensai à ce que je venais de découvrir.

Le mal était fait, et nulle puissance humaine ne pouvait empêcher qu'il n'eût été fait. Cette pensée me rendit très-malheureux; ah! si l'on pensait à toutes ces choses-là au moment où l'on va faire quelque sottise d'écolier! Ne pouvant réparer ce qui était irréparable, j'avais au moins la ressource de l'expier.

C'est avec une impatience fiévreuse et une véritable soif d'expiation que j'attendis le moment d'aller me constituer prisonnier.

XVII

— Müller, me dit le père Chanette avec inquiétude, ta figure est toute bouleversée; tu as quelque chose.

Par une fausse honte que je ne m'explique pas, je voulus protester que je n'avais rien; mais la voix me manqua, et je baissai la tête.

— Te repens-tu d'avoir voulu revenir? me demanda-t-il avec bonté.

Je relevai vivement la tête, et je fis un signe énergique pour protester que je ne me repensais pas. Le regard de mon vieux maître avait quelque chose de si pénétrant, malgré son extrême douceur, que je baissai vivement les yeux.

jouie parlait pour eux ; à l'arrivée du train de rapatriement, les gens les moins prévenus ont remarqué des scènes de drame ou de comédie évidemment préparées d'avance.

Ici, c'était une « vieille mère » qui, feignant de ne plus pouvoir se soutenir, se faisait conduire à la porte de sortie des arrivants, suspendue au bras de deux journalistes.

Là, c'étaient des femmes apportant des paquets de vêtements aux amnésies, « afin qu'ils ne se montrassent pas sous la livrée de l'ignominie (sic). »

Il convient de dire que les rapatriés ne semblaient pas trop disposés à se prêter à ces petites mises en scène.

Beaucoup d'entre eux ont reçu des invitations des curieux qui occupaient les tables dont les débitants voisins avaient couvert les contre-allées du boulevard de l'Hôpital. Ils acceptaient, s'asseyaient, buvaient silencieusement et ne paraissaient pas entendre certaines excitations à leur adresse.

Quelques tentatives d'illumination ont été faites dans certains quartiers — notamment près la gare du Nord — pour célébrer le retour à Paris des amnésies.

Le prince Napoléon ne se rend pas encore auprès de sa femme. Il a conduit il y a quelques jours ses fils prendre congé de la princesse Mathilde, puis il les a expédiés, avec leur gouverneur, à Moncalieri, auprès de la princesse Clotilde. Lui, est retenu à Paris par les bonapartistes, qui le poussent à déclarer nettement son programme, à se poser enfin comme chef de la politique napoléonienne.

Dans une quinzaine de jours, quand il se sera entendu avec ses amis, il partira pour Monza, près Milan, rejoindre ses fils et présenter ses hommages à son beau-frère le roi Humbert.

Une dépêche de Port-Vendres annonce l'arrivée de la *Picardie*, retour de Nouméa.

Deux nouvelles candidatures viennent de surgir à Bordeaux : celle de M. Gustave Vaquet, ancien rédacteur de la *Tribune de Bordeaux*, et celle de M. Bernard, qui était candidat en avril dernier.

M. Gambetta, qui n'a pas perdu le souvenir du mauvais tour que lui joua le citoyen Lavertujon, au moment de sa dictature à Tours et à Bordeaux, de concert avec M. Jules Simon, se refuse à faire appuyer par les organes de l'opportunisme la candidature de l'ancien directeur de la *Gironde*, en opposition à celle de Blanqui.

Nous croyons savoir qu'il est en ce moment question de négociations entreprises par M. Waddington auprès du gouverne-

Il posa sa main sur ma tête. Cette pauvre vieille main ridée tremblait comme la feuille.

— Est-ce quelque chose, me dit-il, que l'on puisse raconter à un ami, à un vieil ami ? Oui ! allons, tant mieux ; on se soulage le cœur en racontant ses chagrins. Assieds-toi, calme-toi, tu me diras cela tout à l'heure.

Il se mit à se promener les mains derrière le dos. Quand il vit que j'étais en état de parler, il s'assit à côté de moi, et je lui racontai tout.

— Oui, oui, c'est bien cela, disait-il de temps en temps ; et il hochait lentement la tête. — C'est la vieille histoire. Nous avons tous passé par là !

Cela me fit un grand effet de penser que lui aussi en avait passé par là ; et ma confiance en lui s'en accrut encore si c'était possible.

— Je vois, me dit-il, que ce qui te chagrine le plus pour le moment, c'est le chagrin des autres ; bon signe, tout à fait bon signe ! Ce qui te déchire le cœur, c'est d'être obligé d'attendre pour leur prouver son repentir. Il faut de la patience, beaucoup de patience. Tout s'arrangera, tu verras !

Alors il se leva, et me dit gaiement :

— On n'enferme pas les prisonniers sur parole ; et il tira la porte sur lui, ne la fermant qu'au loquet.

(A suivre.)

ment allemand, pour obtenir de sa part qu'il cède à la France la statue de Kléber qui se trouve à Strasbourg.

M. Nouvion, ancien préfet d'Alger et ami particulier du maréchal de Mac-Mahon va être appelé à une recette générale dans un département de l'Ouest.

M. Nouvion était un des rares préfets qui savaient faire respecter leur autorité, et qui l'entendaient d'une autre manière qu'on ne la comprend aujourd'hui.

M. Clémenceau a fait connaître aux frères et amis de Bordeaux qu'il se trouverait dans cette ville le 43 septembre, juste la veille du jour de l'élection.

Parmi les conseillers municipaux de Paris, il en existe un, du nom de Masse, qui représente le quartier de la Monnaie et qui exerce les fonctions d'avoué près le tribunal civil de la Seine.

C'est, à ce qu'il paraît, un de ceux qui se sont prononcés le plus énergiquement pour le remplacement de tous les noms de rue qui rappelaient, de près ou de loin, la gloire de Napoléon et des divers membres de la famille impériale.

Or, sait-on quels sont les prénoms du citoyen Masse ?

Le tableau des avoués de Paris, placardé dans toutes les études, constate qu'il s'appelle *Lucien-Napoléon-Joseph-Louis-Jérôme*.

Nous espérons bien que M. Masse va se pourvoir auprès de M. le garde des sceaux pour être autorisé à déposer tous ces prénoms séditieux aux archives du Conseil municipal.

On lit dans le *Soleil* :

« Voici un bruit qui circule dans les cercles militaires, et que nous répétons, sous toutes réserves :

« Le général marquis de Gallifet vient de passer deux jours à Paris. Sa présence ici se rattacherait à une combinaison politico-militaire que voici : le général Gresley se relèverait et serait remplacé par le général baron Aymard. Le général marquis de Gallifet serait nommé gouverneur de Paris. »

Le *Télégraphe* dément la nouvelle de la prochaine nomination du marquis de Gallifet au poste de gouverneur de Paris.

Lequel de ces journaux est le mieux informé ? Ni l'un ni l'autre n'ont un caractère officiel.

On croit que les deux assassins de Montreuil seraient graciés.

M. Jules Grévy, qui n'a pas encore trouvé l'occasion d'exercer le droit de grâce que lui confère la Constitution, serait résolu à commuer la peine de Gilles et d'Abadie.

Hier dimanche, une fête, dont le produit était destiné à venir en aide aux amnésies, a dû être donnée dans le parc des Boutes-Chaumont.

Assurément, toute œuvre ayant un but humanitaire est digne d'être encouragée, mais ici nous ferons une simple réserve : Il y a en ce moment, à Paris, des ouvriers dont les ateliers sont fermés, des mères de famille dont les enfants pâtissent, ceux-là au moins n'ont pas brûlé Paris ; ne serait-il pas plus logique de s'en occuper d'abord ? Les déportés ont leur comité de secours, leurs amis sont bien casés et touchent de gros traitements, pourquoi donc ne viennent-ils pas à leur secours ?

Le retour des amnésies a eu pour effet de délier bien des langues, de même que, sans doute, il en fera taire quelques-unes.

C'est extraordinaire combien, depuis mercredi, on rencontre de gens disposés à avouer leur participation à la Commune.

On dirait qu'il fallait le retour des condamnés pour convaincre ceux qui avaient échappé à la répression qu'ils n'avaient plus rien à craindre.

On télégraphie de Royan, 5 septembre :

« La chaudière du vapeur la *France*, de

la Compagnie de la Gironde et de la Garonne, qui fait le service de Bordeaux à Royan, et qui est parti d'ici ce matin, a fait explosion vers huit heures.

« Le chauffeur a été tué.

« Le mécanicien et deux passagers sont dans un état désespéré.

« Vingt-cinq personnes ont été blessées plus ou moins grièvement. »

Les journaux de la Gironde ne nous ont apporté hier matin aucun détail sur ce cruel accident. Une autre dépêche nous dit seulement que quelques blessés ont été ramenés à Bordeaux par le vapeur *Carabe*, de la Compagnie générale transatlantique.

L'Agence *Havas* a transmis les détails complémentaires suivants sur ce funeste accident :

« Bordeaux, 5 septembre, soir.

« Dans l'explosion qui a eu lieu hier matin, sur le vapeur la *France*, les mécaniciens et les chauffeurs, au nombre de cinq, ont été précipités à fond de cale. Un mécanicien a reçu plusieurs blessures ; trois autres chauffeurs ont été grièvement blessés.

« Parmi les passagers blessés sont deux jeunes filles de la Tremblade qui se rendaient à Bordeaux pour la vente des huîtres.

« L'état de ces jeunes filles est très-inquiétant. »

Etranger.

Les journaux allemands sont presque tous remplis de commentaires sur l'entrevue d'Alexandrowo. Un des organes les plus autorisés, moins optimiste que ses confrères, le *Reichsbote*, dit à ce sujet :

« Tant que l'empereur Alexandre vivra, il saura refrener les velléités anti-allemandes du parti national russe, et nous n'aurons pas la guerre avec la Russie. Plus tard, ce sera autre chose. La Russie alors marchera, trouvera aisément des alliés contre nous ; c'est le sort de notre patrie d'être toujours entourée d'ennemis, et c'est donc à nous de nous tenir toujours prêts à faire front de tous les côtés. »

L'Agence *Havas* a reçu la grave nouvelle que voici :

« Simla, 6 septembre.

« L'ambassade anglaise à Caboul a été attaquée le 3 septembre par des régiments afghans insurgés réclamant l'arrière de leur soldat. La populace de la ville s'est jointe aux régiments insurgés.

« L'émir a essayé d'apaiser le soulèvement et a envoyé vers les révoltés son fils, accompagné de plusieurs officiers. Mais la foule n'a rien voulu écouter.

« L'émir écrit, à la date du 4, qu'il est assiégé lui-même par la foule qui a pillé l'arsenal et les magasins.

« L'attaque contre l'hôtel de l'ambassade anglaise a continué toute la journée du mercredi. Un incendie s'est déclaré dans la soirée.

« Le sort de l'ambassadeur anglais, major Cavagnari, et du personnel de l'ambassade est inconnu jusqu'à présent.

« Le vice-roi a ordonné au général Robert de marcher en toute hâte sur Caboul. Des troupes vont rester à Candahar. La concentration des troupes anglaises sur les frontières de l'Afghanistan est ordonnée. »

AUTRICHE. — Nous lisons dans une correspondance particulière de l'*Union*, datée de Vienne, 30 août :

« Voici d'abord une nouvelle qui ne manque pas d'intérêt. Le jour même où la *Patrie* annonçait que M. le comte de Chambord, en France, avait reçu fort secrètement plusieurs hautes notabilités royalistes, ce même jour, 22 août, l'auguste prince était reçu en audience par Sa Majesté l'empereur d'Autriche, à onze heures du matin. Mais ce n'est pas le plus important, et le *télégraphe* a déjà publié cette nouvelle aux quatre vents du ciel comme un démenti à la nouvelle fort singulière du journal parisien.

« Quand M. le comte de Chambord arrivait à Vienne ou en partait, les journaux, même les officieux, se contentaient de dire aux nouvelles diverses : « Comte Chambord » est arrivé à Vienne, comte Chambord est parti pour Frohsdorf. C'était fort peu courtois, mais c'était ainsi.

« Cette fois, les choses se sont passées autrement. Les journaux ministériels ont annoncé que « M. le comte Henri de Chambord » avait été reçu en audience par Sa Majesté l'empereur d'Autriche ; que « la » garde du château lui avait présenté les « armes ; » qu'« on l'avait traité en Prince » dans les appartements impériaux, » et que « le souverain s'était montré fort gracieux. » Et, depuis ce jour, « M. le comte Henri de Chambord » est traité avec beaucoup plus de respect par les journaux ministériels. Voilà un petit revirement qui n'a pas échappé aux Viennois.

« Je dois dire cependant que les rapports entre *Marianne* et le cabinet de Vienne sont toujours empreints d'une grande cordialité, due à la sympathie de notre cour pour la France, ou plutôt à l'amitié des Autrichiens et des Hongrois pour les Français.

« Mais si l'on demande à un fonctionnaire de l'Etat ou à un bourgeois de Vienne ce qu'ils pensent de la R. F., ils répondront l'un et l'autre invariablement qu'ils n'ont aucune espèce de confiance dans la durée d'un gouvernement qui n'a d'autre base que le nombre, d'autre système que sa passion, et qui ne se sert fort habilement du suffrage universel que pour escalader le pouvoir. Je ne fais pas ici des phrases banales pour avoir le facile plaisir de souffleter *Marianne*. Je traduis presque littéralement ce que j'entends dire chaque jour, ce que je lis sous des formes diverses dans beaucoup de journaux autrichiens ou hongrois, la plupart fort peu cléricaux. »

« Et maintenant, si nous jetons un coup d'œil sur la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie, il est bien facile de voir que le cabinet de Vienne compte fort peu sur la durée ou sur la puissance du système français, aujourd'hui rouge opportuniste, hier tricolore conservateur, demain peut-être rouge « sang impur », ou tricolore plon-plonien. Le tour du blanc viendra sans doute, car une grande nation ne peut se laisser museler jusqu'au dernier jugement par des intrigants affamés ou par des fous furieux. Mais, en attendant, l'Autriche-Hongrie doit veiller à sa propre grandeur, à ses véritables intérêts ; et cela explique l'entrevue du comte Andrassy avec le prince de Bismark, après la rencontre à Gastein de deux puissants empereurs. Si la France ne veut pas voir clair, c'est que les aveugles sont conduits par des myopes à très-courte vue. »

« Je ne veux pas exagérer l'importance politique de cette rencontre ni de cette entrevue ; mais tenez pour certain que ce double événement est jugé à Vienne comme ayant une haute signification. Je n'y vois pas une menace contre un Etat voisin, encore moins un projet d'alliance offensive et défensive contre la France ou contre la Russie ; mais j'y vois très-clairement l'isolement de la France révolutionnaire, qui n'aura bientôt plus pour amie désintéressée que dame Albion. »

« Ce qu'il y a de particulier dans l'entrevue de Gastein, c'est qu'elle a eu lieu entre un chancelier tout puissant et un ministre démissionnaire, mais ayant encore toute la confiance du souverain. Deux secrétaires ministériels accompagnaient le comte Andrassy, et le prince de Bismark avait son fils pour secrétaire. Quel protocole avait donc à rédiger les deux hommes d'Etat ? »

« C'est un secret que nul ne peut deviner ; peut-être même n'y a-t-il d'autre secret que celui de ne pas en avoir, et de se dire franchement : « Restons amis. » »

« Quoi qu'il en soit, la double visite de Gastein donne lieu à beaucoup de conjectures ; et nous vivons en des temps si singuliers que l'in vraisemblable aujourd'hui pourrait être vrai demain, mais grâce à *Marianne* qui ne sait pas donner à la France son vieux rang de grande dame si glorieux sous les Bourbons. Il est vrai qu'on ne peut pas fréquenter en même temps les rois et les communards, ni chanter le « sang impur » à la table d'un empereur. »

Vienne, 6 septembre.

Ne croyez pas que l'entrevue des deux empereurs à Alexandrowo ait été aussi fructueuse qu'on veut bien le dire. Le czar s'est amèrement plaint de M. de Bismark. L'empereur Guillaume en a fait autant en ce qui concerne Gortschakoff. Ni l'un ni l'autre des souverains n'a voulu se séparer de son chancelier. Toutefois, celui des deux premiers ministres qui est le plus violemment battu en brèche, au dedans comme au dehors, c'est Bismark.

Aussi, depuis 24 heures, Andrassy, son alter ego, n'est-il plus aussi influent. Quant à l'Italie, elle est tellement à la merci de l'Allemagne qu'au lendemain de son entrevue avec Bismark, M. Cairoli a pris la peine d'écrire une longue dépêche au cabinet de Vienne pour donner la plus formelle assurance que son premier soin va être de combattre avec acharnement les aspirations de l'Italie irredenda. — Le départ de Garibaldi est une des conséquences du colloque de Gastein.

LE CHOLÉRA DANS L'INDE.

La grosse nouvelle du jour est l'invasion du choléra à Thayetmyo, au milieu des troupes anglaises de l'Inde. C'est le 29 août qu'il a fait sa première apparition, et on constate déjà huit décès par jour. Le lendemain, il y avait cent malades à l'hôpital; la plupart étaient atteints de ce mal terrible. L'épidémie n'a point le caractère de soudaineté et de violence qu'on lui connaît d'ordinaire, mais l'issue est la même.

On ne voit pas d'hommes bien portants passant de vie à trépas en douze heures, comme dans les précédentes épidémies, mais au bout de trois ou quatre jours de maladie, c'en est fini.

Deux ambulances de cholériques ont été établies, l'une à Yualoung, en face de Thayetmyo, l'autre au-dessus de Allanyo, à sept ou huit milles de là. Par surcroît de malheur, la saison est en ce moment très-pluvieuse, et les pauvres malades sont mouillés par les torrents d'eau qui transpercent les tentes.

Les sapeurs ont abattu des bois et construisent des baraques le plus vite qu'ils peuvent, mais il se passera encore du temps avant que les baraques puissent être occupées. Les régiments européens qui ont eu le plus à souffrir sont le 43^e et le 89^e d'artillerie. Le 44^e a échappé jusqu'ici. Comme il fallait s'y attendre, les troupes du pays ont plus particulièrement payé leur tribut au choléra. Le 34^e et le 53^e M. N. I. ont perdu deux fois plus de monde que les troupes anglaises. Le cas du docteur Lloyd, qui fait fonctions de médecin-major dans le 34^e st. de l'infanterie de Madras, est particulièrement triste. Sa femme était venue de Madras et il avait demandé un congé de quinze jours pour aller à sa rencontre à Rangoon.

En entrant, la nuit de sa dernière visite à l'hôpital, son cheval mit le pied dans un trou et tomba avec son cavalier, qu'il blessa grièvement. M. Lloyd fut peu après atteint du choléra et mourut le jour même de l'arrivée de sa femme à Rangoon. On juge de la douleur de la malheureuse, quand elle connut la nouvelle. La mort du docteur était d'autant plus déplorable, qu'elle survenait au milieu de la panique générale.

Thayetmyo a une très-mauvaise réputation.

Le choléra y fait invasion presque tous les trois ans. Sa dernière apparition ne remontait qu'à deux ans, et l'épidémie actuelle est aggravée par les pluies persistantes qui désolent la contrée. La pluie d'ordinaire sert de véhicule au choléra. C'est la cause de la grande mortalité qui règne en ce moment.

Chronique militaire.

En conformité d'une décision que vient de prendre M. le ministre de la guerre, les sous-lieutenants nommés cette année à leur sortie des Écoles, rejoindront leurs corps le 4^e novembre prochain.

Cette mesure a pour but de faire coïncider leur arrivée au corps avec celle des appels annuels des classes et des volontaires d'un an.

Le ministre de la guerre, dans l'intention de faire l'expérience de la proposition faisant concernant la réduction du service militaire, a décidé que, lors du prochain appel, les deux portions du contingent seraient convoquées avec un nouveau mode.

Dans la dernière loi du recrutement, 66 0/0 des hommes étaient astreints à un service de cinq années, et 34 0/0 ne restaient qu'un an sous les drapeaux; dorénavant, la première partie, dans la proportion de 89 0/0, restera trois ans sous les drapeaux.

Des résultats obtenus, il sera conclu pour l'avenir.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Les examens des jeunes gens qui se sont fait inscrire à la Préfecture de Maine-et-Loire, en vue de leur admission au volontariat d'un an, commenceront le lundi 15 septembre prochain.

Ils auront lieu à Angers, dans une des salles de la Préfecture, et ouvriront ledit jour à 10 heures très-précises du matin.

La première épreuve consistant en une dictée française, devant être faite en même temps à tous les candidats, il importe que les jeunes gens soient exactement rendus à la Préfecture à l'heure fixée.

Les candidats sont au nombre de 84 pour tout le département, savoir: agriculture, 46; commerce, 28; industrie 10.

Pour l'arrondissement de Saumur, 28 candidats se présenteront aux examens, savoir:

AGRICULTURE.

Vaslin, François, cultivateur à Soulanges.
Genet, Joseph, cultivateur à Epieds.
Robin, Baptiste, cultivateur à Varrains.
Mollay, Denis, cultivateur à Varrains.
Drouard, Eugène, cultivateur à Epieds.
Renard, Jean-Auguste-Désiré, cultivateur à Allonnes.
Nevouet, Mathurin-Henri, cultivateur à Saint-Macaire-du-Bois.
Guillon, Jules-Joseph, cultivateur à Doué.
Renault, Emile-Auguste, cultivateur aux Rosiers.
Gaucher, René, cultivateur aux Rosiers.
Bretault, Auguste-Lucien, cultivateur à Gennez.
Raymond, Louis-René, cultivateur à Louerre.
Lecomte, Séraphin-Pierre, cultivateur à Louerre.
Tessier, Eugène-André-Gustave, cultivateur à Brigné.
Oudry, Benjamin-Ulysse-Constant, cultivateur à Antoigné.
Tessier, Emile-Clément, horticulteur à Saumur.
Brisson, François, tonnelier à Saint-Lambert-des-Lévéés.
Béranger, Maurice-Louis, étudiant à Saint-Lambert-des-Lévéés.
Gaudrez, Georges-René, propriétaire à Doué.
Richou, François, cultivateur à Turquant.

COMMERCE.

Godet, Paul-Pierre-Marie-Antoine, étudiant à Saumur.
Vilain, Henri, commis-négociant à Varrains.
Brunet, Aristide-Léon, employé de commerce à Saumur.
Raveneau, Paul-Emmanuel, fabricant de chaux à Doué.

INDUSTRIE.

Jublin, Alphonse-Jean-Baptiste, entrepreneur de maçonnerie à Saumur.
Bontemps, Maurice-Marie, dessinateur à Saumur.
Chaussepied, Jean-Alexis, limonadier à Saumur.
Liénard, Louis-Léon, dessinateur à Saumur.

Le *Nouveau Journal républicain* a un vendeur qui a débuté ces jours-ci à Saumur dans ses fonctions et s'est montré d'une habileté merveilleuse. Il ne recule devant aucun honiment pour le placement de sa feuille; vendredi soir, au son de sa trompe, il criait:

« Le *Nouveau Journal républicain*, le mieux renseigné de tous les journaux! Aujourd'hui il contient un article plein d'intérêt: L'histoire d'un curé; comment il se comportait avec ses paroissiennes, ses petits procédés pour obtenir de l'argent, etc., etc.; cinq centimes le numéro! »

Les réglemens qui interdisent aux vendeurs de journaux de crier autre chose que le titre de leur journal ne sont-ils plus en vigueur, et l'autorité laissera-t-elle se renouveler ce scandale? On se le demande.

Le *Thourel*. — La Loire vient de faire deux nouvelles victimes.

Judi dernier, vers 6 heures du soir, le sieur François Bourichet, cultivateur à Saint-Rémy-la-Varenne, et son beau-frère, Mathurin Fresnaye, cultivateur au village de Cumeray, commune du Thourel, s'étaient réunis pour aller chercher sur une toue du sable de grève destiné à charger des piles de chanvre. Ils étaient accompagnés du jeune Fresnaye, âgé de 43 ans.

Les malheureux avaient chargé leur bateau outre mesure. En redescendant la Loire, l'eau envahit la toue qui sombra aussitôt.

MM. Guillot, tailleur au Thourel, et Tribondeau, cultivateur au même lieu, passaient en cabriolet sur le quai au même moment et furent seuls témoins de l'accident. Ils se hâtèrent d'aller au secours des naufragés; mais, le temps de monter dans une barque, les trois personnes furent englouties dans quatre mètres d'eau environ, à dix mètres du rivage. MM. Guillot et Tribondeau réussirent cependant à sauver le jeune Fresnaye; mais leurs efforts ont été inutiles pour les deux autres.

Les recherches, commencées aussitôt, n'ont amené d'abord aucun résultat. Ce n'est que plus tard que les deux cadavres ont été retrouvés une demi-lieue plus bas, sur une grève, vis-à-vis le village de Saint-Maur.

Le sieur Bourichet était âgé de 69 ans, et Mathurin Fresnaye de 43 ans.

Certains journaux donnent des renseignements plus ou moins précis au sujet du rendement de la récolte des céréales.

Ces renseignements prématurés sont forcément inexacts. Le ministre de l'agriculture et du commerce, en effet, vient seulement d'adresser la circulaire annuelle pour leur demander des renseignements sur l'évaluation numérique des froments, seigles et méteils. La circulaire est accompagnée de tableaux sur lesquels les indications réclamées devront être inscrites.

Étant donnés les retards apportés à la moisson dans certaines régions et particulièrement dans le Nord, ce n'est pas avant le commencement d'octobre que le ministère de l'agriculture et du commerce pourra procéder au travail d'ensemble qui lui permettra d'évaluer le rendement probable de la récolte.

Veut-on savoir, en chiffres, de quel secours la suppression des congrégations non reconnues priverait les familles? L'Etat distribue en bourses et en demi-bourses 4,480,000 francs; les congrégations non reconnues, qui ne participent en rien à ces faveurs de l'Etat, ont consacré, cette année, à la même œuvre, 4,483,776 francs. Il en résulte qu'il faudrait que l'Etat fit plus du double des sacrifices qu'il fait actuellement pour compenser le tort que, financièrement, causerait aux familles pauvres la suppression des congrégations non reconnues.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1879.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Juliette-Angèle Girard, rue de la Petite-Douve.
Le 2. — Gabrielle-Augustine Grignon, rue Saint-Nicolas. — Marie-Athalie-Madeleine Balothe, rue Saint-Jean, née le 31 juillet.
Le 3. — Mathilde-Joséphine Marchand, rue de la Reine-de-Sicile.
Le 4. — Augustine Charruau, rue de Fenet.
Le 5. — Charles-Théodore Lesueur, rue Verte. — Fernande-Céline Gohaud, rue de l'Hôtel-de-Ville.
Le 6. — Alexandrine-Augustine Garçon, rue de la Petite-Douve.
Le 7. — Germaine-Eugénie Provot, rue du Portail-Louis.
Le 8. — Ernestine-Léonie Logeais, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
Le 11. — Adrien-Auguste Picard, rue de la Petite-Douve. — Auguste-Joseph Gabard, à l'Hospice.
Le 12. — Germain Frougeix, rue de la Croix-Verte.
Le 13. — Jeanne-Désirée-Adrienne-Marie Sauvegrain, rue du Presbytère.
Le 17. — Claire Klein, rue de la Visitation.
Le 21. — Léon François Chipault, rue de la Visitation. — Marcel Perroteau, rue Saint-Michel.
Le 23. — Gaston Richard, rue de Fenet.
Le 24. — Charlotte-Juliette Joreau, rue de la Monnaie.
Le 25. — Maria-Lucienne-Louise Boissier, Grand'rue.
Le 27. — Ernest-Léon Coignard, rue de l'Hôtel-Dieu. — Alphonse Guilleux, rue de l'Île-Neuve.
Le 29. — Victorine Damy, rue de Poitiers.
Le 30. — Eugénie-Julienne Rouland, rue de la Maremaillet.

MARIAGES.

Le 9. — Arthur-Louis Davignon, corroyeur, a épousé Mélanie-Blanche-Thémise Roux, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 11. — Joseph Loyau, cordier, a épousé Madeleine Fusellier, couturière, tous deux de Saumur. — Narcisse Gabiller, champagniseur, a épousé Sophie-Julia David, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 12. — Maximilien-Auguste Théviot, vannier, a épousé Marguerite Derouet, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 16. — Léonard Peyratout, cocher, a épousé Marcelline Allard, domestique, tous deux de Saumur.

Le 19. — Jean-Auguste Tournoux, cantonnier-baliseur, a épousé Louise Favreau, sans profession, tous deux de Saumur. — Marie-Léo Sainton, négociant, a épousé Léonie Guillon, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 20. — Louis-Marie Oger, sellier, a épousé Estéranche-Mathilde Dudé, lingère, tous deux de Saumur.

Le 21. — Jules Remy, cultivateur, a épousé Louise Couléard, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 25. — Eugène Beaumont, tailleur de pierres, a épousé Marie-Renée Touret, marchande, tous deux de Saumur.

Le 26. — François Cayon, jardinier, a épousé Perrine-Jeanne Meslet, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Louise Beaumont, journalière, 22 ans; épouse Louis Leblanc, à l'Hospice.
Le 6. — Jean-Prosper-Marius Serres, 4 mois, rue des Capucins.

Le 9. — Auguste Boret, 3 ans, rue d'Orléans. — Auguste Cassin, 68 ans, cultivateur, à l'Hospice.

Le 10. — Emile Froussard, 7 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 11. — Louis-Gaston-Marie Gerbelot-Barillon, 8 ans, rue Beaurepaire.

Le 13. — Louis Raoult, marchand de charbon, 72 ans, à l'Hospice.

Le 14. — Constantine-Reine-Marie Guegot, rentière, 77 ans, veuve Louis-Désiré Hèvre, rue Cendrière. — Charles Flabeau, 2 ans, hameau de Beaulieu.

Le 15. — Antoine Gauthier, chemisier, 40 ans, à l'Hospice. — Pauline Meunier, chemisière, 40 ans, épouse André Mercier, à l'Hospice.

Le 16. — Jules Bret, portefaix, 54 ans, place du Champ-de-Foire.

Le 20. — Catherine Bernier, jardinière, 79 ans, veuve René Goislard, place du Chardonnet.

Le 21. — Charles-Théodore Lesueur, 45 jours, rue Verte.

Le 22. — Mathilde-Joséphine Marchand, 20 jours, rue de la Reine-de-Sicile.

Le 23. — Henriette Fayot, 3 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 25. — Renée Fouillard, sans profession, 80 ans, veuve Augustin Bigot, à l'Hospice. — Jean-Marie Roussel, vannier, 24 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Etienne Chaillou, chapelier, 79 ans, rue de Fenet.

Le 27. — Jean-Jacques Rickwaert, charronnier, 57 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Rose-Marie Foucher, journalière, 42 ans, épouse Jean-Baptiste Lardennois, à l'Hospice.

Le 31. — Françoise Guessard, journalière, 88 ans, veuve Jean Delalande, à l'Hospice.

Salernes, 15 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix. — Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatisme. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatisme m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,
DAME BERNARD, accoucheuse,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compagnon, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
		A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.	
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
		A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —		5 14 soir.	6 25 soir.
12 15 soir.	3 35 —		4 15 —
6 45 —	10 32 —		11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 10	10		Crédit Foncier colonial ..	430	50		Canal de Suez	740	5	
2 % amortissable	86			Crédit Foncier, act. 500 f. .	955			Crédit Mobilier esp.	1181		
4 1/2 %	115 50			Obligations foncières 1877 .	390	2		Société autrichienne.	591 25		6 23
5 %	117 65			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	725	10		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	516			Crédit Mobilier	712 50			Orléans	388 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338			Crédit Foncier d'Autriche ..	695		30	Paris-Lyon-Méditerranée. .	385 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	314			Est	745			Est	385		
— 1865, 4 %	338			Paris-Lyon-Méditerranée. .	1165			Nord	389 75		
— 1869, 3 %	413			Midi	865			Ouest	383		
— 1871, 3 %	407			Nord	1494 50			Midi	383 75		
— 1875, 4 %	338 50			Océans	1185			Paris (Grande Ceinture). .	395		
— 1876, 4 %	339			Océans	788 75			Paris-Bourbonnais	387		
Banque de France	3160	10		Compagnie parisienne du Gaz.	1338 75		8 75	Canal de Suez	380		
Comptoir d'escompte.	868 75			C. gén. Transatlantique	618		1 25				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 23 — — soir, —	
3 — 32 — — — express.	
7 — 15 — — — omnibus.	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 31 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 41 — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e PELLETIER, avoué-licencié à Cholet, et de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briant.

VENTE

DE BIENS DE MINEUR EN UN SEUL LOT, CONSISTANT EN :

UN JARDIN

ET UNE PARCELLE DE TERRE

Nommée la PÉTRAIE,

UN MORCEAU DE TERRE

Nommé les GRENUSES,

Situés commune de Martigné-Briant,

ET UN MORCEAU DE TERRE

Nommé la ROIRIE,

Situé commune de Tigné.

L'adjudication aura lieu le dimanche cinq octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi, en l'étude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briant.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance séant à Cholet, le vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligence de :

M. François-Théodore Luce, fermantier, demeurant à Chemillé, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Ernest Luce, son fils mineur, issu de son mariage avec M^{me} Joséphine Boussion, décédée,

Ayant pour avoué M^e Pelletier, demeurant à Cholet, place Travot;

En présence de :

M. Adolphe-Louis Boussion, propriétaire, demeurant à Jallais, agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Ernest Luce, sus-nommé, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, en date du vingt janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré;

Il sera,

Le dimanche cinq octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Rousse, notaire à Martigné-Briant, commis à cet effet,

Procédé à la vente, aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

ARTICLE PREMIER.

Un jardin, dit la Pétraie, contenant un hectare trente-quatre ares, sur

lequel existe une maison de fermier surélevée d'un grenier, toit à porcs et écurie à côté, pavillon, pompe et réservoir dans le jardin; le tout situé commune de Martigné-Briant et inscrit au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 1237, section G, joignant au nord le chemin de Jougé, au levant Elie Hacault, au couchant et au midi différentes personnes, sentier entre.

ARTICLE DEUXIÈME.

Une parcelle de terre, nommée la Pétraie, contenant environ huit ares, située même commune et inscrite au cadastre sous le numéro 122, section G, joignant au nord le chemin, au midi M^{me} Sigogne, au levant Chailou, au couchant Duquesne.

ARTICLE TROISIÈME.

Un morceau de terre, nommé les Grenusses, contenant quinze ares environ, même commune, porté au cadastre sous le numéro 1196, section G, joignant au nord Martin, au levant Poulin et au couchant le cimetière.

ARTICLE QUATRIÈME.

Un morceau de terre, situé commune de Tigné, nommé la Roirie, contenant environ soixante-dix-huit ares cinquante centiares, inscrit sous le numéro 4, section B du plan cadastral; joignant au nord la rivière, au midi le chemin de Noizé, au levant M. de Monti et au couchant M^{me} Sigogne.

Mise à prix : 10,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e PELLETIER, avoué poursuivant;

2^o M^e ROUSSE, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Cholet, le vingt-sept août mil huit cent soixante-dix-neuf.

M. PELLETIER.

Enregistré à Cholet, le vingt-sept août mil huit cent soixante-dix-neuf, folio 69, case 4. Reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit centimes. (466) V. TRICQIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE DE FOS-LETHEULLE ET FILS.

Par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 4 août 1879, enregistré, MM. Gustave de Fos, Ernest de Fos et Léon de Fos, ont été déclarés non-excusables.

Pour extrait :

Le greffier, L. BONNEAU.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 15,

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser audit M^e DUFOUR.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVE ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation,

Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A CÉDER DE SUITE

A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite,

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT

AFFAIRES SÛRES.

S'adresser à M^{me} PERDREAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, robe blanche et marron.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

Un beau DOG-CARD de chasse,

un CHARIOT et un BREAK.

VASSEUR, à Saumur.

25 Voitures au choix.

A VENDRE

UNE CHIENNE D'ARRÊT, âgée de deux ans, allant à l'eau.

S'adresser à M. MAHET, cantinier de la Colonie de Saint-Hilaire (Vienne), par Fontevault. (454)

A VENDRE

UNE CHIENNE ÉPAGNEULE

Bien dressée.

S'adresser au bureau du journal.

La CHASSE EST INTERDITE sur les propriétés de M. POTIER, communes d'Allonnes, Vivy et Neuillé, à toutes personnes non-munies d'autorisations écrites. (468)

M. BEAUFILS-ARDOUIN interdit la chasse sur ses propriétés. (469)

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

COMMISSIONNAIRES PUBLICS

R. BELON

DIRECTEUR

Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers,

Rue d'Orléans, 45.

BUREAU : Kiosque de la place de la Bilange.

M. BELON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux.

M. Belon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIES

FER BRAVAIS

(FER DIALYSE BRAVAIS)

Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni ballonnement, ni fatigue de l'estomac; de plus, c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.

Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrication.

Envoyé gratis sur demande, affranchi d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement. (110)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (391)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.